



## **Appel à projet 2025 « Mieux vivre dans son quartier et dans son logement »**

### **1. Présentation de 13 Habitat**

13 Habitat est un OPH qui gère aujourd'hui un parc de 33 452 logements dans 516 résidences et 70 communes du département, élabore des outils d'amélioration du cadre de vie pour ses locataires. Ses actions sont diverses et variées : nouvelles constructions, rénovations, programmes de renouvellement urbain, amélioration du service rendu aux locataires.... Il est un acteur reconnu par les partenaires, et intégré dans les stratégies locales grâce à une présence et une implication forte dans les dynamiques des territoires.

Il s'engage également, depuis de nombreuses années, dans des actions de développement social et répond, par de nombreux engagements, aux évolutions du cadre légal. Pour exemple, en 2024, 13 Habitat est à nouveau signataire des contrats de ville, contrat des possibles 2024-2030. Ainsi, durant cette période de 7 ans, il s'impliquera dans le développement d'une politique sociale favorisant le mieux vivre ensemble en limitant les écarts au bénéfice des territoires les plus en difficulté.

De plus en 2021, 13 Habitat s'est vu décerner le label Quali'HLM, qui est un dispositif porté par l'Union Sociale pour l'Habitat, visant à inscrire les bailleurs sociaux dans une démarche d'amélioration continue et concertée au service des locataires.

Face à l'évolution du peuplement des résidences (vieillesse : 4 logements sur 10 sont occupés par des personnes de plus de 60 ans, personnes en situation de handicap : 8 % des locataires bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé, précarisation des ménages : 25 % de familles monoparentales...) et au regard des données socio-économiques (69 % des ménages ont un revenu inférieurs à 60 % du PLUS), l'Office souhaite élargir son soutien à des publics en situation de vulnérabilité qui ne rentrent pas dans la nouvelle géographie prioritaire (QPV), afin de lutter contre l'isolement, favoriser le lien avec les structures de proximité, mieux vivre dans son logement afin de mieux se l'approprier.

### **2. Objet de l'appel à projets**

L'appel à projets a pour objectif de développer de nouvelles réponses permettant d'accompagner 13 Habitat dans le développement de projets d'amélioration sociale à destination de ménages cumulant des difficultés.

Le public visé est :

- ⇒ Les personnes de 65 ans et plus,
- ⇒ Les personnes en situation de handicap,
- ⇒ Les familles monoparentales.

Les actions pourront porter sur les thématiques suivantes :

- ⇒ Lutter contre l'isolement (« aller vers... ») : démarches mises en place pour favoriser le repérage des personnes isolées et obtenir ainsi l'adhésion des ménages, encourager les séniors valides à sortir de chez eux...
- ⇒ Favoriser le lien avec les structures de proximité, modalités de mobilisation de l'offre d'accompagnement existante ou de création d'une offre en fonction des publics visés (mobilisation des acteurs concernés, exemple : CCAS, services sociaux, CAF, centres sociaux...), actions favorisant la participation sociale et citoyenne (sensibilisation et initiation au numérique, rapprochement des structures sociales de proximité, créer un lien social durable...),
- ⇒ Apporter une aide aux résidents les plus en difficulté par l'amélioration de leurs conditions de vie dans leur logement (ex : petits travaux de peinture, réaménagement de leur logement...).

### 3. Publics éligibles

Les ménages concernés par le dispositif seront ceux ne dépassant pas :

- ⇒ Le plafond de ressources PLAI pour un minimum de 60 % des ménages identifiés,
- ⇒ Le plafond de ressources PLUS pour les autres ménages identifiés.

Les barèmes de ressources par an et par nombre de personnes composant le ménage (1er janvier 2025) :

Catégories de ménages	PLAI
1 personne	12 759 €
2 personnes	18 591 €
3 personnes	22 356 €
4 personnes	24 875 €
5 personnes	29 105 €
6 personnes	32 800 €

Catégories de ménages	PLUS
1 personne	23 201 €
2 personnes	30 984 €
3 personnes	37 259 €
4 personnes	44 982 €
5 personnes	52 915 €
6 personnes	59 636 €

### 4. Lieu d'exécution

Les résidences concernées sont sur le département des Bouches-du-Rhône spécifiquement sur 3 agences de 13 Habitat (**hors secteurs en QPV**) <https://www.13habitat.fr/patrimoine> (cliquer avec le bouton droit et choisissez ouvrir le lien hypertexte).

- ⇒ Salon Ouest Provence (4501 logements sur 96 résidences),
- ⇒ Pays de Martigues (3612 logements sur 26 résidences),
- ⇒ Pays d'Arles (3932 logements sur 80 résidences).

## **5. Conditions de réponse à l'Appel à projets**

Afin d'être étudié par 13 Habitat, le dossier devra répondre à plusieurs critères spécifiques :

Pour le dossier :

- ⇒ Correspondre à l'objet visant à l'article 2,
- ⇒ Concerner le périmètre défini à l'article 4,
- ⇒ Être déposé par voie électronique

Pour l'association :

- ⇒ Être une SIAE conventionnée par l'Etat
- ⇒ Être implantée sur au moins un des territoires définis par l'Appel à Projet depuis au moins trois ans,
- ⇒ Avoir une équipe pluridisciplinaire comprenant minimum une conseillère en économie sociale et familiale.

## **6. Contenu de réponse à l'appel à projets**

Le candidat présentera un dossier complet comprenant :

- ⇒ Une présentation de l'association avec noms et fonction (organigramme),
- ⇒ Les compétences et l'expérience de l'association auprès de bailleurs sociaux (références),
- ⇒ La plus-value de l'association dans chaque bassin d'habitat/d'emploi, la connaissance et les modalités de partenariat avec les acteurs du territoire (Agences 13 habitat : pays d'Arles, Pays de Martigues, Salon Ouest Provence),
- ⇒ Une présentation complète de l'action et les conditions indispensables pour son lancement,
- ⇒ Des critères d'évaluation à 0, 6, 12, 18 et 24 mois,
- ⇒ la description des moyens humains (CV à joindre) et matériels dédiés au projet,

- ⇒ Description des outils de diagnostic et de suivi, des outils de reporting justifiant de l'activité.
- ⇒ Description des modalités de communication de l'action,
- ⇒ Tous documents probants dont l'association souhaite faire état.

## **7. Critères d'appréciation**

- ⇒ Degré de précisions du projet : conformité des objectifs visés à l'article 2 et présentation détaillée du contenu de l'action. Une attention particulière sera portée sur l'aspect « amélioration des conditions de vie dans le logement »,
- ⇒ Phase d'élaboration du projet : mobilité géographique de l'association pour assurer les missions prévues dans l'appel à projets,
- ⇒ Contenu du projet : faisabilité et simplicité de mise en œuvre, démarche d'évaluation de l'atteinte des objectifs, dimension partenariale du projet,
- ⇒ Aspects financiers : clarté des documents budgétaires fournis, viabilité économique du projet.
- ⇒ Aspects humains : moyens matériels et humains indispensables au déroulement du projets.

## **8. Durée**

L'action devra se dérouler sur un période de 20 mois. Elle démarrera en mars 2025 et se terminera en décembre 2026.

## **9. Aspect financier**

Une seule association sera désignée et sera soutenue à hauteur de 16 700 € la première année (proratisation de l'année 8 mois d'intervention) et 20 000 € la seconde année. Cette subvention pourra venir abonder des crédits existants et si tel est le cas, les budgets prévisionnels présentés devront faire apparaître les financements obtenus ou sollicités.

Dès l'avis favorable de 13 Habitat, la subvention annuelle sera versée en deux fois : 50% au démarrage et 50 % au bilan.

## **10. Bilan**

Dans le cadre du projet, l'association devra établir un reporting minimum tous les mois à 13 Habitat (chargé de développement du cadre de vie) afin de recalculer, si nécessaire, les priorités d'intervention en fonction des particularités des situations.

Chaque fin d'année, un bilan qualitatif et quantitatif (nombre de ménages touchés par l'action...) devra être transmis et fera l'objet d'une présentation par l'association (article 6 sur les critères d'évaluation).

## 11. Communication

La structure soutenue aura l'obligation de faire figurer le logo de 13 Habitat dans tous ses documents de communication afférents au projet. Tous les documents devront être validés par 13 Habitat.

## 12. Résiliation

Au vu du caractère exceptionnel de ce projet, une attention particulière sera portée à la sécurité des locataires et de leurs biens. Le bailleur se donne le droit d'interrompre le projet, si les conditions de sécurité ne sont pas assurées.

## 13. Confidentialité :

En application de la réglementation européenne de protection des données personnelles, l'association recueillera le consentement des personnes occupant les foyers concernés, quant à la collecte, la conservation et l'utilisation desdites données nécessaires à l'exécution de la prestation, conformément à la clause annexée au présent document : « Engagement du titulaire ; Protection des données à caractère personnel ».

## 14. Calendrier

Les dossiers complets comprenant les pièces obligatoires et la note détaillée doivent parvenir à 13 Habitat **le 24 février, 17 h 00 délai de rigueur**, passé ce délai le dossier ne sera pas examiné.

Chaque candidat devra faire parvenir sa réponse par voie électronique à l'adresse suivante : [contact-pdls@13habitat.fr](mailto:contact-pdls@13habitat.fr) avec les pièces datées et signées par le représentant légal de la structure.

Liste des pièces obligatoires à fournir pour validation de la candidature :

- ⇒ Les derniers statuts
- ⇒ Le récépissé préfectoral de création de l'association
- ⇒ La fiche de situation au répertoire INSEE / SIRET
- ⇒ Le PV de la dernière AGO daté et signé
- ⇒ La liste à jour des membres du Conseil d'Administration et du bureau
- ⇒ Le bilan et /ou compte de résultat du dernier exercice
- ⇒ Le budget prévisionnel 2025 de l'association,
- ⇒ Le budget prévisionnel 2025 et 2026 de l'action : dépenses et recettes
- ⇒ Le dernier rapport du commissaire aux comptes

- ⇒ Les assurances
- ⇒ L'attestation de l'URSAFF stipulant que l'association est à jour de ses cotisations sociales,
- ⇒ Un RIB
- ⇒ L'engagement pour le respect des règles relatives au traitement des données à caractère personnel RGPD et droit à l'image (ci-joint) dûment complété et signé.

## **15. Contact**

Personne à contacter pour les renseignements complémentaires :

Madame Patricia CARDINALE GUERINET

[pcardinale@13habitat.fr](mailto:pcardinale@13habitat.fr)

06 35 81 69 90